

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES MINIMES GARÇONS ET FILLES AUX COUPES DE FRANCE VTT SKF 2022

Lors de la saison 2022, 4 manches sont au programme en VTT XCO. En raison de la location des épreuves plutôt au centre et au sud du pays, il n'y aura pas en 2022 de limitation pour tel ou tel épreuve aux licenciés (es) Minimes des régions les plus proches, comme c'était le cas la saison passée.

Tous les licenciés (es) Filles et Garçons (U15), titulaires d'une licence FFC 2022 catégorie « Minime » pourront s'inscrire librement aux Coupes de France VTT SKF XCO, dans la limite de 2 manches sur l'ensemble de la saison.

Dès que les pilotes auront participés (es) à 2 manches, ils n'auront plus la possibilité de s'inscrire aux manches suivantes.

Dates des épreuves :

- 18-20 mars MARSEILLE – LUMINY (13) – Ouverture inscription U15 : 15/02/2022
- 15-17 avril GUÉRET (23) – Ouverture inscription U15 : 15/02/2022
- 27-29 mai LE BESSAT / PILAT – SAINT ETIENNE (42) – Ouverture inscription U15 : 19/04/2022
- 23-25 septembre LEVENS (06) – Ouverture inscription U15 : 31/05/2022

Pour rappel, d'après le règlement de la Coupe de France VTT SKF XCO :

12.1 MISE EN GRILLE XCO POUR LES MINIMES

- Les 5 premières lignes seront établies en relation avec les comités régionaux, suivant les résultats régionaux connus de l'année n-1 en début de saison, ou de l'année en cours
- Les pilotes ayant obtenu des résultats significatifs au dernier TFJV en XCO dans la catégorie Minime seront réintégrés
- Les autres pilotes, par date d'inscription

Les courses Minime/U15 ont pour objectif de faire découvrir aux jeunes pilotes Filles et Garçons, les échéances du niveau national et de les préparer à la catégorie « Cadet/U17 ».

Les épreuves ne seront ni comptabilisées dans un classement général, ni pour un classement de mise en grille comme pour les autres catégories.

Les résultats minimes de l'année n-1 ne seront pas pris en compte pour la mise en grille Cadet de la saison suivante.